

Régisseur / Régisseuse d'œuvres d'art

Régisseur en galerie d'art

Description de l'emploi

Le **régisseur d'œuvres d'art** exerce ses activités sous la responsabilité du directeur dans des galeries d'art ancien ou contemporain. Il intervient dans le **transport**, la conservation et le **stockage des œuvres d'art** de la galerie. Il gère l'**organisation matérielle** et la **partie documentaire** de tout mouvement d'œuvres, du transport au stockage. Il doit donc être **organisé** pour pouvoir ordonner son travail, planifier les tâches à effectuer dans un délai prescrit. Il est amené à **se déplacer** sur les différents sites d'exposition et sur les différents lieux de stockage.

Il assure également la **mise en place** d'une exposition ou d'un vernissage (que ce soit dans la galerie ou à l'extérieur) : installation, accrochage/décrochage et mise en valeur des œuvres d'art. Dans certains cas,

l'installation d'une œuvre d'art peut constituer un **véritable défi**. Le régisseur seul ou accompagné d'un prestataire spécialisé prend en charge la **création** ou l'**adaptation de supports sur mesure** pour pouvoir soutenir et mettre en valeur l'œuvre d'art. Le régisseur doit donc faire preuve de **créativité**, d'**adaptabilité** et de **rigueur** pour l'installation des œuvres, notamment les plus volumineuses et/ou les plus atypiques.

Le régisseur applique tout au long de ses activités les **techniques de la régie des œuvres d'art** : **conservation prédictive**, **stockage et gestion des réserves** (archivage, conditions climatiques, fiche d'œuvre...), **installation des expositions** (transport, problématique liée à l'installation, accrochage des œuvres...).



Activités

- Gestion du stock.
- Organisation des étapes de mise en place d'une exposition.
- Préparation des supports et autres équipements pour installer les œuvres sur le lieu d'exposition. Le cas échéant, accompagnement par un prestataire spécialisé.
- Installation et mise en valeur des œuvres d'art en exposition.
- Vérification des conditions de conservation des œuvres dans le cadre de l'exposition, du transport ou du stockage.
- Identification des œuvres nécessitant une restauration.
- Gestion et suivi des œuvres en restauration.
- Organisation administrative et juridique du transport (hors galerie) des œuvres d'art avec l'assistant de galerie.
À noter : Selon l'organisation de la galerie, la partie administrative et juridique peut être déléguée à l'assistant de galerie.
- Organisation logistique des mouvements d'œuvres d'art (en et hors galerie).



Accès à l'emploi

Profil recherché :

- Formation dans la régie des œuvres et le montage des expositions. Les compétences requises pour l'emploi relèvent du domaine technique, et du transport des œuvres d'art.
- Un cursus en histoire de l'art couplé avec une formation dans le domaine de la conservation préventive est recommandé.
- La pratique de l'anglais et d'une ou plusieurs autres langues étrangères est recommandée.

Formations fréquentes (liste non exhaustive) :

- **MASTER** – Patrimoine et musées (niv. 7)
- **MASTER** – Histoire de l'art (niv. 7) : parcours régie des œuvres et montage d'expositions
- **Diplôme de 2^e cycle de l'École du Louvre** : parcours régie et conservation préventive



Compétences

Domaines de compétences	Compétences
Préparer les expositions, vernissages	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appréhender le marché de la galerie, actualiser ses connaissances dans son domaine d'activité. 2. Appréhender le travail de l'artiste, les œuvres, le thème de l'exposition, le format, le lieu... 3. Anticiper les équipements nécessaires (supports, pieds) pour l'installation des œuvres d'art. Concevoir, le cas échéant avec un prestataire spécialisé (ébéniste, ferronnier...), des supports adaptés aux caractéristiques et aux dimensions des œuvres à exposer, tout en veillant à leur mise en valeur et à leur sécurité. 4. Réceptionner les œuvres et vérifier leur état, évaluer les éventuels besoins de restauration. 5. Participer à l'aménagement de l'espace pour mettre en scène et en valeur les œuvres (conseils muséographiques, peintures des murs, lumière...). 6. Effectuer, seul ou en équipe, le déballage, le montage, l'accrochage et le décrochage des œuvres selon les protocoles.
Assurer la gestion du stock d'œuvres d'art	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gérer le stockage des œuvres et enregistrer les mouvements (prêts pour des expositions en et hors galerie) selon la procédure. 2. Définir les conditions adéquates de conservation des œuvres. 3. Optimiser le stockage et la bonne conservation des œuvres en fonction des matériaux, supports, médiums et matières. 4. Effectuer la programmation et le suivi des œuvres en restauration. 5. Participer à l'actualisation de la base de données des œuvres de la galerie, de la photothèque, des catalogues.
Assurer, le cas échéant, la gestion administrative et juridique liée au transport d'œuvres d'art	<ol style="list-style-type: none"> 1. Effectuer une veille permanente sur la réglementation administrative et juridique régissant le déplacement des œuvres d'art au niveau national et international. 2. Effectuer, seul ou en lien/collaboration avec l'assistant de galerie, les opérations liées au transport en application de la réglementation : obtention des autorisations de sortie du territoire si nécessaire, souscription des contrats d'assurance adaptés... 3. Élaborer et éditer les documents obligatoires et nécessaires au transport des œuvres. 4. Gérer et traiter en lien avec sa direction les problématiques douanières et autres liées aux transports des œuvres.
Organiser et gérer le transport des œuvres dans le respect des règles de conservation préventive	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser le transport des œuvres pour garantir leur intégrité et leur sécurité. 2. Évaluer le volume pour le transport (hors galerie) des œuvres et, le cas échéant, des équipements et matériaux nécessaires à l'exposition ou à l'installation chez le client. 3. Sélectionner, en lien avec sa direction, un transporteur. 4. Négocier, en lien avec sa direction, les prix de transport et d'assurance des œuvres. 5. Définir, le cas échéant avec le prestataire, le mode de conditionnement et de rangement des œuvres pour le transport. 6. Réaliser ou superviser le conditionnement pour protéger les œuvres (emballage, protection...). 7. Vérifier la présence et la conformité des documents à joindre aux transports des œuvres (autorisations de sortie du territoire, douane, assurance...). 8. Suivre le transport, s'informer de la livraison et du bon état des œuvres. 9. Traiter les litiges en lien avec sa direction.



Compétences comportementales

- Être rigoureux/organisé
- Savoir montrer de l'intérêt pour l'autre, l'écouter
- Savoir faire face à l'incertitude et s'adapter (contexte, changements)
- Savoir anticiper pour agir, être proactif
- Être autonome et aller de l'avant (curiosité, volonté d'apprendre)

Relations fonctionnelles internes/externes

Typologie de point de vente :

Commerces indépendants

En interne : Le régisseur est en relation avec le directeur de la galerie et le cas échéant avec l'assistant de galerie, le vendeur-conseil en art et le chargé de communication.

En externe : Il est en relation avec la clientèle (particuliers, professionnels, institutions), les artistes au moment de l'installation de leurs œuvres et les prestataires de services (événementiel, restauration, transport...).

Principaux facteurs d'évolution de l'emploi

- ✓ Avec le développement de l'offre en ligne, l'évolution de l'emploi s'inscrit dans un renforcement des missions et des compétences en matière de gestion des données et des stocks.
- ✓ Le régisseur doit également se tenir informé des évolutions en matière de réglementation administrative et juridique sur le transport des œuvres d'art au niveau national et international.

Mobilité professionnelle

Avec l'expérience, le régisseur peut se mettre à son compte dans l'événementiel, la logistique spécialisée.

Il peut également exercer dans d'autres types de structures : musée, fondation...